

rable dans notre prochain numéro. En différant encore cette mesure générale, nous risquerions comme nos amis belges de ne plus compter bientôt que 4 couples de Faucon pèlerin, de constater la totale disparition du Grand-Duc, ou comme nos collègues hollandais d'en arriver à repeupler nos biotopes en Autours, les uns et les autres ayant été finalement protégés, mais trop tard.

Aidez-nous à poursuivre la lutte sur le plan départemental en contactant les gardes, en nous signalant tout acte de destruction ou encouragement à la destruction (coupures de presse, primes, subventions, etc...), et en éduquant les jeunes. Nous comptons sur votre concours dont nous vous remercions vivement à l'avance.

Michel-Hervé JULIEN.

Nouvelles des Réserves et de la Protection de la Nature

Dans le compte rendu de notre Assemblée Générale du 9 Juin paru dans notre précédent numéro, nous n'avons fait part que de quelques nouvelles fragmentaires des Réserves et de la Protection de la Nature.

Que s'est-il passé en matière de protection dans l'Ouest durant ces quelques mois ?

On se souvient de la publication il y a un an de notre n° 31 consacré au problème des marais. Ce fascicule paru au lendemain de la Conférence d'Arles sur l'aménagement rationnel des zones humides a suscité un grand intérêt dans tout l'Ouest et nous a valu la sympathie des spécialistes de l'hydraulique qui se sont déclarés prêts à collaborer étroitement avec nous.

C'est ainsi qu'après diverses rencontres suscitées par M. le Préfet régional Christian LOBUT, M. l'Ingénieur Général du Génie Rural TALUREAU chargé des « marais de l'Ouest » a bien voulu confier à notre Société une mission d'études écologiques du Bassin de la Vilaine et a obtenu à cet effet une subvention spéciale du ministère de l'Agriculture. Divers chercheurs vont être engagés sous la responsabilité d'un Comité de direction géré par la S.E.P.N.B. et auquel des écologistes aussi éminents que le Professeur F. BOURLIÈRE, les Docteurs Jean DORST et Luc HOFFMANN ont déjà accepté de participer aux côtés de personnalités régionales. Cette expérience pilote a un double intérêt. Elle répond à l'un de nos principaux soucis concernant l'avenir du Bassin de la Vilaine qui n'avait pas été jusqu'alors étudié sous l'angle écologique, mais surtout elle est pour la France la première opération effective de collaboration officielle entre responsables des grands travaux et biologistes et conservateurs de la Nature. A cet égard, notre association a établi un travail de pionnier qui devrait désormais porter ses fruits dans d'autres régions françaises.

La S.E.P.N.B. voudrait d'ailleurs à l'avenir ne pas limiter des études de ce genre à tel ou tel grand projet. C'est pourquoi au cours du Conseil d'Administration tenu à Rennes le 8 juin dernier a-t-il envisagé de créer un bureau d'études régional qui réaliserait soit spontanément, soit à la demande de collectivités, des travaux relevant de la conservation de la Nature : étude des effets des pesticides ou des engrais chimiques, contribution à l'étude de la pollution des eaux, pollution atmosphérique, problème du remembrement, aménagement des ressources cynégétiques, projets de réserves et parcs naturels, etc... Ce bureau d'études, confié à un Ingénieur-Ecologiste, grouperait les travaux de différents chercheurs. Une telle création apporterait certainement un dynamisme et une efficacité accrue à notre Société et remplirait sur le plan régional un rôle éminemment utile, souvent générateur d'économies considérables pour les collectivités.

C'est pourquoi nous nous sommes adressés aux cinq Conseils généraux de Bretagne pour leur demander de nous accorder à partir de 1964 des subventions en rapport avec la réalisation d'un tel projet. Une aide importante sera également sollicitée des Chambres d'Agriculture étant donné le nombre d'incidences de toutes ces recherches sur l'économie agricole.

On sait que la Protection de la Nature dépend théoriquement du Service de l'Architecture des Sites du ministère des Affaires culturelles. La récente nomination à la direction de ce département de notre éminent

compatriote, M. Max QUERRIEN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, nous laisse espérer un regain d'intérêt officiel pour les projets de conservation et d'équipement, qu'avec l'aide de MM. FRESNEAU, MARTRAY et PHILIPONNEAU nous avons réussi à inclure dans la proposition de la Loi-Programme bretonne. Nous avons fait part de vive voix à M. Max QUERRIEN, qui a bien voulu nous recevoir au ministère le 6 juillet dernier, de nos espoirs en cette matière. M. Max QUERRIEN nous a décidé d'établir un inventaire des sites scientifiques à classer éventuellement. A ce sujet, nous lançons un appel à tous nos membres pour qu'ils nous signalent rapidement tout endroit qui mériterait de faire l'objet d'une telle mesure. Il nous a été écrit par ailleurs que seraient étudiés très prochainement au Conseil National de la Protection de la Nature, qui dépend du service de M. Max QUERRIEN, l'avenir de la Réserve du Cap-Sizun et du Parc Naturel des Monts d'Arrée.

Au sujet de ce dernier sur lequel les menaces de camp militaire paraissent heureusement s'estomper, M. le Préfet J.-G. ERIAU nous a fait savoir qu'il s'intéressait tout particulièrement à notre projet et que sur son intervention, le blockhaus du Mont Saint-Michel de Brasparts était en cours de destruction.

Ce bienveillant intérêt n'est malheureusement pas partagé par les personnalités parisiennes qui se sont récemment rendues dans notre province, pas plus M. RAVANEL, Commissaire Général au Tourisme, que M. Olivier GUICHARD, Délégué à l'Aménagement du Territoire. Ils n'ont, malgré les rapports qu'ils avaient reçus de notre Société, fait la moindre allusion à l'urgent équipement régional en matière de Parcs et de Réserves et à la nécessité d'une sauvegarde des sites et des milieux naturels...

Le manque de politique dynamique et cohérente à ce sujet se traduit pourtant par de regrettables malentendus comme ceux qui opposent actuellement partisans de la sauvegarde des sites et du tourisme d'une part, et d'autre part, ostréiculteurs et mytilculteurs, alors qu'il serait tellement plus facile et souhaitable de délimiter les régions à préserver de toute installation de ce genre pour raisons hygiéniques, esthétiques, scientifiques, etc... et de recenser celles où de telles implantations apporteraient une bienfaisante activité à des communes côtières.

Une autre affaire intéresse le littoral et suscite une campagne de presse hostile, reprise ce qui est encourageant par diverses municipalités. Il s'agit d'une route en corniche dite de la Bretagne-Sud qui partant de l'estuaire de la Laïta se dirigerait vers Concarneau. Nous avons l'intention d'ouvrir une enquête sur ce sujet, mais s'il est vrai qu'une décision a déjà été prise, comment concevoir qu'elle l'ait été sans que conservateurs de la Nature et des Sites aient été consultés ?

En matière de chasse, nous sommes surpris de voir que la majorité des responsables aussi bien que des pratiquants de ce sport s'obstinent dans des erreurs aussi funestes que la destruction des prédateurs, le refus d'admettre l'existence des lois biologiques ou de reconnaître l'influence néfaste de l'hiver 1962-1963 sur les oiseaux-gibier. Une fois encore, pour la cinquième année consécutive, pas la moindre suite n'a été donnée par aucune Fédération, Inspection des Eaux et Forêts ou Préfecture, à nos propositions de modification des listes d'animaux protégés et dits nuisibles. La protection dans les départements côtiers du Tadorne et de la Bernache Cravant, sans doute réclamée depuis longtemps par la S.E.P.N.B., provient d'une décision de la Région cynégétique et est prise à titre provisoire (3 ans).

L'Association Nationale des Chasseurs de gibier d'eau et l'Union des Associations de Chasseurs de gibier d'eau et de grève de l'Ouest Atlantique ont demandé, lors de leur congrès de La Rochelle en juin, une liaison plus étroite avec ornithologues et protecteurs de la Nature, ce qui nous réjouit. Mais on apprendra avec stupéfaction que le second de ces organismes a décidé de prôner la « grève des bagues », c'est-à-dire le non envoi aux services responsables des marques que les Muséums posent aux pattes des oiseaux pour étudier leurs migrations et leur longévité, ceci « afin de protester contre le fait que scientifiques et protecteurs de la Nature laisseraient assécher les marais sans s'y opposer ». Voilà de quoi étonner les membres de notre Société !

Les législateurs ne sont pas en reste. Un ahurissant projet de loi doit revenir cet hiver devant l'Assemblée Nationale. Il a trait aux associations

communales et intercommunales de chasse. Il vise à livrer à l'activité des 1 million 800.000 chasseurs français (chiffre égal à celui de tous les autres chasseurs d'Europe réunis) des quantités de terrains qui jusqu'alors échappaient à la pression cynégétique. Aucun terrain de moins de 20 ha ne pourrait se soustraire à ce sort (pas même nos réserves sans doute !) ; pour ceux d'une superficie supérieure, l'opposition du propriétaire serait soumise à la Préfecture, en cas de recevabilité le terrain qui devrait être clos et débarrassé de ses « nuisibles » (!) serait soumis aux taxes et impôts sur les chasses gardées même si aucune chasse ne devait y être pratiquée. Un texte aussi aberrant doit au moins être amendé de dispositions sans équivoque en faveur des propriétaires non chasseurs s'engageant à faire de leurs terres même inférieures à 20 ha des réserves valables.

On trouvera par ailleurs les étonnantes réponses du Ministre de l'Agriculture à une question d'un sénateur sur le piège à poteau et celle du Secrétaire Général à la Marine Marchande au sujet de la scandaleuse réouverture des échassiers en pleine période nuptiale.

Tout ceci prouve qu'en matière cynégétique le bon exemple ne vient guère d'en haut et ceci rendrait plus excusable les excès de trop de chasseurs, si notre faune ne disparaissait pas de façon si tragique. Les chasseurs ont pourtant autant que les protecteurs, les scientifiques ou les touristes intérêt à la sauvegarde d'un capital faunistique essentiel pour l'avenir de leur activité favorite.

C'est ce qu'ont compris les magistrats de la Cour d'appel de Paris qui avaient à juger la plainte, contre l'adjudicataire du droit de chasse, d'un automobiliste ayant heurté une Biche sur une route de la forêt de Fontainebleau et qui dans leurs attendus viennent de s'exprimer en ces termes : « Il est tout à fait normal que les animaux sauvages peuplent une forêt qui constitue leur habitat naturel. En dehors de toute considération de vénerie, la Nature se compose d'une flore et d'une faune, patrimoine inestimable qui a besoin d'être protégé, non seulement pour elle-même, mais aussi pour l'homme qui, de plus en plus, sent l'impérieuse nécessité d'y trouver un repos et un équilibre moral et physique souvent mis en péril par l'esclavage d'un machinisme parfois abusivement compris et d'une existence harassante menée dans les grands centres urbains... ».

Michel-Hervé JULIEN.

Alors que ce numéro était déjà sous presse, nous avons été reçus le 21 novembre par deux collaborateurs de M. GUICHARD qui nous ont assuré de l'intérêt de la Délégation Générale pour l'équipement régional en matière de Conservation de la Nature, notamment en Bretagne, et nous ont annoncé que M. GUICHARD ferait allusion dans son discours télévisé du 1^{er} décembre à la création de Parcs naturels départementaux. Voilà donc une excellente nouvelle.

NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT

OBSERVATIONS DE CYGNES

Le dimanche 14 avril 1963, mon attention a été attirée par la présence d'un Cygne sauvage (*Cygnus cygnus*) sur la Penzé (Nord-Finistère). J'ai appris que, capturé cet hiver lors des intempéries, « on » lui avait rogné les remiges... D'après un témoignage, elles auraient repoussé puisqu'il vole à nouveau.

Gérard AUFFRET (Rennes).

J'ai constaté la présence à Taden (Côtes-du-Nord), le 4 juin 1963, de quatre Cygnes sauvages (*Cygnus cygnus*).

H. DES ABBAYES (Rennes).

Un Cygne se trouve actuellement [12-10-63] dans l'Aber-Ildut. Je l'ai observé depuis le 9 septembre à 11 heures.

M^{lle} J. GOACHET (Lanildut).

Un Cygne était signalé sur l'étang de Kerjean au Conquet (Nord-Finistère) dès le 18-10-63, par la presse régionale. Le 10-11-63 il y était toujours, il s'agit du Cygne muet *Cygnus olor*.

A. L.